



## Règlement des 6h GRAVEL MONTGESNOISES

La première édition des 6h GRAVEL MONTGESNOISES Co-organisée par le club de L'Union Cycliste Montgesnoise et la municipalité de Montfort-le-Gesnois.

### ARTICLE 1 : Présentation de L'épreuve et contacts

L'épreuve se déroule le dimanche 22 juin 2025 sur le site du parc de loisirs des Sittelles à Montfort-le-Gesnois 72450 où a eu lieu le départ du 1<sup>er</sup> grand prix de l'automobile club de France (ancêtre des 24 heures du Mans) le 26 et 27 juin 1906. Un site chargé histoire.

Les 6h GRAVEL MONTGESNOISES épreuve d'endurance, en relais, par équipe de 2 à 3 coureurs ou en solo. Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois un circuit d'environ 6.600 km sur la commune de Montfort-le-Gesnois et Soultré dans le département de la Sarthe.

Le départ sera donné le dimanche à 11 h. Au terme des 6 h de course, plus aucun relais n'est autorisé, la course se termine après que le leader aura franchi la ligne et que le chrono sera affiché 6h.

Un classement sera établi pour chaque catégorie en tenant compte du nombre de tours enregistré et du temps mis pour terminer le dernier tour, à compter de l'heure exacte d'arrivée. Les demandes d'informations et d'inscriptions doivent être réalisées sur le site de CHRONOPLACE.

Le nombre de tour effectués entre chaque relais est libre. Il est impératif d'effectuer le parcours avec son vélo (dessus, en le poussant, ou en le portant).

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne, pour être comptabilisé comme un tour effectué par l'équipe. Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. L'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, coéquipier, etc....) sera interdite sur le circuit. L'assistance mécanique extérieure pourra être effectuée uniquement après le passage du témoin à un de ses coéquipiers.

En cas d'accident d'un coureur sur le circuit pris en charge par les secours et ne pouvant finir son tour pour passer le relais, un coéquipier est autorisé à le rejoindre sur le lieu de son accident et prendra ainsi le relais à cet endroit.

Le relais se fera avec l'échange du transpondeur dans la zone relais.

### Contact organisation :

Mr Philippe charpentier : Tel : 06.85.70.66.32 – Email : pcharpentier@montfortlegesnois.fr

Mr Jacky Delahaye : Tel : 07.87.00.04.22 – Email : jackydelahaye@live.fr

N'hésitez pas visiter Facebook : UCMontgesnoise

Site : uc-montgesnoise.fr



### ARTICLE 2 : Durée de l'épreuve et parcours

Le principe de l'épreuve consiste à faire le plus grand nombre de tours et donc la plus grande distance sur notre circuit de 6,600km. Cette épreuve se déroulera sur 6h. Un départ à 11h pour une arrivée à 17h. L'organisation se donne le droit de modifier l'heure du départ en fonction des impondérables (conditions météorologiques, problèmes techniques...). Le circuit emprunte des chemins, des sentiers, un domaine boisé et des parties privées. Tout au long de l'épreuve vous pourrez suivre votre classement sur un écran TV situé à côté de podium grâce à un système de chronométrage. Les 6h Gravel Montgesnoises se dérouleront sur le site du parc de loisirs des Sittelles à Montfort-le-Gesnois, un tracé ludique, technique, avec aucun dénivelé. Un circuit accessible à tous, sportifs confirmés ou débutants. Le parcours sera entièrement balisé, sécurisé, fléché, et ouvert aux spectateurs.

**Le circuit**, tracé pour les 6 heures Gravel Montgesnoises emprunte des parties privées. L'organisation vous demande donc de ne pas emprunter le circuit en dehors du jour de l'épreuve, afin de pouvoir continuer à emprunter ces parties privées pour les éditions futures. Cependant il vous sera possible de venir repérer le parcours le jour J.

Le circuit est ouvert aux reconnaissances le dimanche de 9h à 10h. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en Gravel, VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera possible en dehors de ce créneau.

A 10h30 le circuit sera fermé pour tous les participants.

**Départ** arrêté en épi dit « Le Mans »

### **ARTICLE 3 : Déroulement de l'épreuve**

**6h30 à 10h**- Accueil des participants au départ de l'épreuve qui se situe à côté du podium pour le retrait des plaques numérotées et des transpondeurs. **Attention** le retrait des plaques se fait uniquement sur présentation de l'équipe au complet. Chaque participant doit présenter une pièce d'identité pour le retrait des plaques et doit émarger sur une feuille d'enregistrement.

**6h30** - Ouverture du site pour s'installer

**9h00** - Ouverture du parcours pour reconnaissance

**10h30** - Fermeture du circuit

**10h30**- Briefing obligatoire pour tous les participants "Au podium"

**10h45** - Mise en place pour le départ « Gravel » Les Trios partiront en premier suivi des duos et solos. L'ordre de départ sur la grille, une fois les catégories placées, est défini en fonction de la date d'inscription. Plus l'inscription est tôt, plus la place est meilleure sur la grille. **ATTENTION Pour les équipes mixtes elles auront obligation de mettre leur féminine au départ.**

**11h00** - Départ de la course

**17h00** - Arrivée "Gravel"

**17h30** - Podium

**En cas de perte d'un transpondeur**, un versement de 60€, prix réel de facturation, sera immédiatement exigé pour la fourniture d'un nouveau bracelet. Le capitaine est responsable de la bonne tenue de son équipe, et le seul interlocuteur de l'organisation.

Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter une plaque de cadre, sous peine de disqualification.

### **ARTICLE 4 : Zone de relais et chronométrage**

Un prestataire "**chronoplace**" assurera le chronométrage au niveau du podium. Un classement provisoire sera régulièrement édité.

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing. Tous les passages de témoin constatés hors zone relais entraîneront une pénalité d'1 tour pour l'équipe concernée.

Les relais se feront à l'initiative des équipes. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne devra avoir qu'un seul participant sur le parcours.

Le relais se fait uniquement à l'arrêt.

### **ARTICLE 5 : Participants, Inscriptions et frais de participation et Droits d'engagement**

Les inscriptions seront ouvertes sur le site [www.chronoplace.fr](http://www.chronoplace.fr) à partir du lundi 17 mars 2025 et se clôtureront le lundi 16 juin 2025. Les dossiers d'inscription seront pris dans l'ordre d'arrivée. Les modifications d'équipes seront possibles jusqu'au 16 juin 2025. Cette épreuve est ouverte à tout participant âgé de 16 ans et plus, licencié ou non, de nationalité française ou étrangère. Pour les mineurs, l'âge minimum est de 16 ans dans l'année de l'épreuve plus accord parental obligatoire rédigé par le responsable légal (présence d'un certificat médical de moins de 1 an avec autorisation à la pratique du Gravel en compétition). L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. La présence d'accompagnateurs majeurs tout au long de l'épreuve pour la journée du dimanche 22 juin 2025 est obligatoire. La seule responsabilité retenue par l'organisation concerne la course, au même titre que les adultes.

Les mineurs ne pourront pas s'inscrire en solo mais uniquement avec un adulte en duo ou trio.

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, reçu et payé sur le site de Chronoplace.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou mail, pas d'inscription sur place.

### **Les inscriptions se font uniquement en ligne :**

- Nom, prénom, date de naissance de tous les membres de l'équipe
- Nom d'équipe
- Photocopie de la licence FFC, FSGT et FFTRI pour les coureurs licenciés (seul ces licences sont acceptées)
- Certificat médical de moins d'1 an pour la pratique du Gravel, vélo ou VTT en compétition pour les non licenciés
- Autorisation parentale si nécessaire
- Les inscriptions se font sur le site internet du Chronoplace : [www.chronoplace.fr](http://www.chronoplace.fr)

Tout dossier incomplet sera refusé par l'organisation. Cependant un mail de confirmation vous sera envoyé

Frais d'inscription :

- Limité à 200 équipes ou 400 participants
- 16€/coureur, tarif unique pour toutes et tous (Solo 16€, Duo 32€ et Trio 48€). Aucune majoration ne sera sollicitée quelle que soit la Fédération. Le paiement en ligne est obligatoire sur le site de [chronoplace.fr](http://chronoplace.fr) du 17 mars jusqu'à la fin des inscriptions en ligne le lundi 16 juin 2025. Clôture des inscriptions le lundi 16 juin 2025. Si une équipe se désiste, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation.

Si toutefois il y a un remplacement de coureur entre l'inscription et la présentation le jour de l'épreuve, il vous faudra bien entendu présenter tous les documents nécessaires à ce remplacement. Toutefois, il sera possible de remplacer un équipier avant la course directement sur le site [Chronoplace.fr](http://Chronoplace.fr).

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Les frais d'engagement sont fixés à 16 euros par coureur pour la course de 6H.

Ils comprennent :

- les frais de dossier
- les frais de secours
- les plaques de guidon (par coureur)
- les transpondeurs
- le chronométrage
- la mise à disposition d'un emplacement 3x3 (sans alimentation électrique)
- Une boisson par coureur

### **ARTICLE 6 : Catégories**

**Catégorie SOLO H / F** : destinée aux coureurs désirant effectuer les 6 heures en individuel, **à partir de 20 ans.**

**Catégorie DUO H/F ou Mixte** : destinée aux équipes de 2 coureurs Hommes et/ou Femmes désirant effectuer les 6 heures par équipe. Autorisant 1 mineur

**Catégorie TRIO H/F ou Mixte** : destinée aux équipes de 3 coureurs Hommes et/ou Femmes désirant effectuer les 6 heures par équipe. Autorisant 2 mineurs

### **ARTICLE 7 : Emplacements des équipes**

**Exceptionnellement** des emplacements sont mis à la disposition des équipes à partir du samedi 21 juin à 19h00. **Aucun véhicule sur la zone de campement**, sous réserve d'une installation avant le samedi 21 juin à 00h. Ce véhicule sera évacué après déchargement du matériel et garé sur un parking à proximité (100m). L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en amont et pendant l'épreuve.

L'organisation n'attribuera pas d'emplacement spécifique. Les premières équipes arrivées sur site auront le choix de l'emplacement(3x3), les dernières équipes disposeront des terrains restants.

Les emplacements devront être libérés et nettoyés au plus tard le dimanche 22 juin à 20h. Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelle, ces sacs devront être ramenés par leur propriétaire. **Les équipes s'engagent à conserver cet emplacement en parfait état durant leur séjour.**

**Attention : par mesures de sécurité l'utilisation de groupes électrogènes, feux et de barbecues est formellement interdite sur le site.**

L'organisation ne fournira pas de points électriques pour les équipes. Il conviendra à chacun de surveiller son matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation subits par les participants sur le campement ou parking.

Sur place des WC seront disponibles sur le site pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

3 grands parkings seront disponibles à proximité du site pour les participants et visiteurs.

Les 3 parkings se situent à 800 m du départ de la course.

Il sera **INTERDIT** de stationner sur le parking de l'hôtel-restaurant "des Sittelles" et du centre aqualudique « Sittellia », ces parkings sont strictement réservés à leur clientèle du dimanche.

L'épreuve se déroulant dans un espace ouvert, accessible à tous, il est demandé à chaque participant d'être attentif à la sécurité de ses biens personnels et à celle des personnes présentes sur le site. S'il constate une situation jugée anormale, il doit la signaler à un membre de l'organisation

Les animaux sont acceptés mais **obligatoirement tenue en laisse**.

**UNE AIRE CAMPING-CARPARK** se trouve à côté de l'hôtel des Sittelles, celui-ci propose 36 emplacements. Il incombe aux participants intéressés de prendre contact directement avec l'aire de camping-car park

Infos pratiques : [www.campingcarpark.com](http://www.campingcarpark.com) service relations clients : +33(0)1 83 64 69 21

Aucun véhicule motorisé, autre que ceux des secours et de l'organisation, n'est autorisé à pénétrer à l'intérieur du site.

#### **ARTICLE 8 : Réclamations**

Les réclamations devront être déposées par le chef d'équipe auprès du représentant des commissaires. Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour les commissaires de course. Les réclamations doivent être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des résultats.

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel.

Les commissaires sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

#### **ARTICLE 9 : Matériel**

Seuls les GRAVEL

On autorise les VTT équipés de roues aux dimensions 26 pouces, 27,5 pouces et 29 pouces sont admis.

Les VTTAE ne sont pas autorisés.

Le port du casque est obligatoire également lors de la reconnaissance du circuit.

Les prolongateurs de guidon et cornes ou guidons de triathlète sont interdits.

#### **ARTICLE 10 : Secours-assistance médicale**

Un poste de secours fixe est mis en place à proximité directe du circuit (à côté du podium). Ce poste est tenu par une équipe de secouristes agissant pour le compte d'un organisme agréé. Ils sont en mesure d'intervenir pendant la durée de l'épreuve sur tout le circuit.

#### **ARTICLE 11 : Assurances**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité et celle de tous les participants aux 6 HEURES GRAVEL MONTGESNOISES. FSGT rando sportive

Il est recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident.

Cette assurance intervient lorsque l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage matériel aux biens personnels des participants.

L'organisation informe les participants non licenciés FFC et FSGT à la manifestation des 6h qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel une Assurance Individuelle Accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est à dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable (indemnifiables ou non au titre de l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92-562 du 13 juillet 1992).

Tout participant est vivement invité à vérifier sa couverture assurance « accidents » avant sa participation à l'épreuve. Il reconnaît avoir connaissance qu'il peut avoir intérêt à souscrire des garanties complémentaires d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, tel qu'un contrat Garantie des Accidents de la Vie (GAV) n'excluant pas la pratique du cyclisme et de la compétition.

#### **ARTICLE 12 : Vols et dégradations**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

#### **ARTICLE 13 : Classements et récompenses**

Un classement scratch et classement par catégorie (solo, 2, 3 H/F et mixte sous réserve de 5 équipes minimum par catégorie).

Récompenses scratch les 3 premières équipes.

Récompenses par catégories seulement la première équipe sera récompensée. (voir plus..)

#### **ARTICLE 14 : Respect de la nature et du site**

Les grands événements sportifs peuvent, comme toute activité humaine, avoir des effets négatifs sur l'environnement. Il apparaît nécessaire de réduire à minima cet impact négatif voire de l'inverser. Conscient de cette responsabilité et de son rôle d'exemplarité, l'organisateur des 6h de Gravel, a choisi de s'inscrire concrètement dans une dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité.

Nos engagements La distribution de sacs poubelles pour chaque équipe, ainsi que des poubelles à différents endroits de l'événement.

L'utilisation d'éco-cup

100% du site dédié au public, est accessible aux personnes en situation de handicap.

L'inscription en ligne pour éviter l'impression de papiers, tout est mis en œuvre pour garder le lieu de la manifestation propre. Nous comptons sur vous pour en faire de même. Le respect strict de cet environnement est exigé par l'organisation. Toute dégradation constatée du site pourra entraîner des pénalités, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des responsables (article 15).

#### **ARTICLE 15 : Matériel mis à disposition**

Pas de matériel particulier n'est mis à disposition par l'organisation.

#### **ARTICLE 16 : Contrôles**

Des commissaires de course, placés à différents emplacements ou mobiles, sur le circuit assureront la régularité de l'épreuve : contrôles de passages.

Ces contrôles sont obligatoires.

Un coureur qui refuserait de s'arrêter sera pénalisé d'un tour au minimum.

Toutes tricheries, comportement antisportif, non port du casque, non-respect du parcours, Il est interdit pour un spectateur de ravitailler un concurrent sur le parcours en dehors de la zone de relais, de deux coureurs de la même équipe sur le circuit, jets de détritus, un concurrent ayant pris le relais hors circuit durant la course, le changement de vélo sur un tour entamé, changement de coéquipier par une tierce personne durant un tour entamé, tout concurrent circulant en sens inverse, un acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un coureur l'organisation, et le non-respect des consignes de sécurité et de ce présent règlement entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe.

#### **ARTICLE 17 : Acceptation du règlement-sanctions**

Le fait de s'inscrire aux 6h de Gravel Montgesnoises entraîne automatiquement, l'acceptation et l'obligation de respect ce règlement par les participants.

Tout manquement à ce règlement ainsi que tout comportement pouvant entraîner des dommages à autrui ou pouvant fausser le résultat de la course seront pénalisés.

Les sanctions, prononcées par l'organisation, peuvent être la suppression de 1 ou plusieurs tours, voire la mise hors course et l'exclusion du concurrent ou de l'équipe.

Il sera aussi affiché durant toute l'épreuve.

## ARTICLE 18 : Dépose minute pour le matériel encombrant des participants

Le dépose-minute permet de **déposer du matériel encombrant à l'écart des parkings**. Les parkings des coureurs se trouvent à 800 mètres des emplacements pour les équipes, ce qui vous ferait gagner 400 mètres. La zone dépose minute est aménagée pour de **très courts arrêts +ou-1 minute** pour favoriser la **rotation des véhicules**. Les usagers doivent rapidement laisser la place au véhicule suivant.

Comme son nom l'indique, il permet de s'arrêter très brièvement pour déposer du matériel.

### Ne pas confondre Dépose-Minute et stationnement de courte durée

« **Stationnement interdit** » le long de la D20TER pour éventuellement faciliter l'accès des secours en cas de nécessité.

## ARTICLE 19 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 16 juin 2025. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve. [www.uc-montgesnoise.fr](http://www.uc-montgesnoise.fr)

## ARTICLE 20 : Annulation de l'épreuve / Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, ou d'impossibilité de disposer des infrastructures, avant ou pendant l'épreuve, l'organisation se réserve la possibilité d'annuler celle-ci. Un pourcentage de 50% du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation (frais de dossier et frais annexes). Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages relevés à l'heure de l'interruption.

## ARTICLE 21 : Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent les organisateurs et les partenaires des 6 heures Gravel Montgesnoises à exploiter les images de l'épreuve sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre du droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contrepartie financière. De même, les images des participants ou des équipes, chargées sur le site d'inscription ne devront pas comporter d'images sujettes au droit de propriété. En cas de contrevenance, le capitaine d'équipe pourrait être poursuivi pénalement par les agences en charge du droit de propriété de ces images. Le seul fait de participer à la course implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## ARTICLE 22 – Affichage du règlement :

Le présent règlement est tenu à la disposition de toute personne qui en fera la demande. Il sera aussi affiché durant toute l'épreuve.

Le simple fait de s'engager aux 6 HEURES GRAVEL MONTGESNOISES implique l'acceptation du présent règlement. Chaque coureur s'engage donc à le respecter.

L'organisation

